



## CERTIFICAT DE CONFORMITE ROHS2

### DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

La Directive 2011/65/UE impose que « les équipements électriques et électroniques mis sur le marché ne contiennent pas de plomb, de mercure, de cadmium ou de chrome hexavalent, PBB, PBDE dans les cas autres que ceux spécifiés en Annexe III dans les conditions qui y sont précisées. »

Nous déclarons par la présente prendre toutes les mesures nécessaires pour que les matériaux et composants soient conformes à l'article 4 de la Directive précitée.

Ainsi, nous garantissons que la gamme de luminaires LiD ne contient pas de plomb, cadmium, mercure, chrome hexavalent, PBB, PBDE dans les cas énumérés à l'annexe III de la Directive dans les conditions qui y sont précisées.

## ROHS2 CERTIFICATION

### DIRECTIVE 2011/65/EU OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 2011 June 8th

on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment

Directive 2011/65/UE rules that "the new electrical and electronic equipment do not contain lead, mercury, cadmium, hexavalent chromium, PBB, PBDE other than in the cases listed in the Annex III of the above mentioned conditions"

We hereby declare to take all necessary measures to ensure that materials and components comply with Article 4 of that Directive.

Therefore, we ensure that LiD lights range does not contain lead, cadmium, mercury, hexavalent chromium, PBB, PBDE in cases listed in Annex III of the Directive under the conditions specified therein



Lambesc,  
25 avril 2020

RoHS

Sophie Charron  
Présidente